

OBJECTIFS : Maîtriser le cadre légal et réglementaire des conduites addictives. Connaître leurs impacts sur l'entreprise. Identifier et gérer une personne sous l'emprise d'une addiction (alcool, stupéfiant,)

PUBLIC VISÉ :

Toute personne souhaitant connaître le phénomène des conduites addictives.

PRÉ REQUIS :

Maîtriser le français (oral et écrit)

DURÉE, DATES, LIEU, HORAIRES

7 heures soit 1 jour

Horaires et date : cf. convention ou offre de formation

MODALITÉ D'ORGANISATION

Formation en groupe jusqu'à 8 personnes

Formation en présentiel

MOYENS TECHNIQUES ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- Salle de cours équipées de moyens multimédias
- Support de cours
- Formateur spécialisé
- Suivi d'un plan pour aborder le programme.
- Apport théorique : exposé, démonstrations, études de cas.
- Partage d'expériences : échanges sur la prévention des addictions en entreprise.
- Élaboration d'un plan d'action pour gérer les addictions.

TARIF :

Nous contacter.

Etablissement accessible aux personnes en situation de handicap :

Contactez Fégré Formations : 03.54.44.45.44

contact@fegeleforma.com

PROGRAMME :

1. CERNER LA PROBLÉMATIQUE DES ADDICTIONS ET LEURS IMPACTS SUR LE MILIEU DE TRAVAIL

- Cerner les causes et mécanismes de l'addiction
- Définition et spécificités des différents produits
- Distinguer les addictions à produit psychotrope des addictions sans substance
- Dépendance et consommation à risque
- État des lieux des addictions en milieu de travail

2. CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE : IDENTIFIER LES RESPONSABILITÉS DE L'ENTREPRISE

- Que disent le Code du travail et la jurisprudence ?
- Rôle de l'entreprise : quelle est sa marge de manœuvre en matière de dépistage et de sanctions
- Liens avec l'obligation de sécurité de résultat de l'employeur
- Règlement intérieur
- Responsabilités de l'entreprise et de l'encadrement : définitions
- Étude de cas : analyser et commenter des règlements intérieurs apportés par les participants

3. EXERCICE DU POUVOIR DE DIRECTION DE L'EMPLOYEUR

- Identifier et prévenir les situations à risque
- Importance du respect des procédures écrites
- Tests de dépistage : que contrôler et qui peut effectuer le contrôle ?
- Quand et comment l'employeur doit-il user de son pouvoir disciplinaire ?
- Intervenir en cas d'accident du travail ou de trajet lié à une conduite addictive

4. Leviers et outils à disposition des managers (à adapter suivant le profil des stagiaires)

- Adopter une posture managériale adaptée face à un comportement addictif (uniquement pour la direction)
- Mener des entretiens avec le personnel pour détecter des troubles ou des comportements à risque (uniquement pour la direction)
- Alerter sur les comportements à risque
- Intervenir face à une personne présentant des troubles du comportement

5. Mettre en place un plan d'actions face aux addictions

- Impliquer les acteurs clés : encadrement, IRP, médecine du travail, direction, service sécurité, CHSCT...
- Formation des acteurs de prévention internes : orientation du plan santé au travail
- Information et sensibilisation des managers et collaborateurs
- Faire intervenir les réseaux d'aide aux personnes en situation de dépendance
- Modes opératoires et mesures à prendre
- Comment faire face aux résistances ?

SUIVI - ÉVALUATIONS :

Feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation validant les acquis.

Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.